



# **PLAN D'ACTION 2020 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**Ville de Candiac**

Adopté le : 13 juillet 2020

Résolution : 20-07-08

## **MOT DU MAIRE**

---

Chers concitoyens,

Les municipalités jouent un rôle de premier plan pour assurer la qualité de vie de leurs citoyens et les personnes handicapées y occupent une place prépondérante. Par la mise à jour de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville de Candiac réaffirme sa volonté et son engagement à mettre en œuvre les moyens qui favorisent leur intégration et leur participation sociale.

Les actions qui y sont présentées s'inscrivent dans la continuité des efforts déjà déployés par la Ville pour améliorer l'accessibilité de ses services aux personnes handicapées. Elles reflètent fidèlement notre vision d'une société inclusive à l'endroit des personnes handicapées, quel qu'il soit, en promouvant leurs intérêts et en favorisant leur pleine participation scolaire, professionnelle et sociale.

Je tiens à remercier toutes les personnes ayant travaillé à la révision de ce plan d'action. Un tel exercice résulte d'une collaboration étroite des différents services de l'administration municipale et des membres qui composent le comité consultatif responsable de la mise en application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Le maire,



## **INTRODUCTION AU CADRE LÉGAL**

---

Ce plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées exprime les gestes concrets que la Ville de Candiac souhaite poser au cours de l'année 2020 afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur son territoire. Il s'inscrit en conformité avec l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (« **Loi** ») selon lequel :

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

De plus, le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées doit décrire, en vertu de la Loi, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles et de créer un environnement favorable et accessible à la participation sociale de tous.

Ce faisant, la Ville de Candiac adopte, publie, met en œuvre et effectue le suivi, sur une base annuelle, d'un plan d'action destiné à réduire voire éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées par la mise en œuvre de mesures visant dans l'ensemble des secteurs d'activités relevant des attributions de la municipalité de Candiac.

Par obstacle, on entend tout élément de l'environnement freinant ou empêchant la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, provoquant ainsi une situation de handicap. Ainsi, la définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique seulement. Elle inclut également une dimension sociale.

L'accessibilité s'effectue par étapes, considérant d'une part les priorités établies annuellement dans le Plan d'action et d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Ville de Candiac.

## **DÉFINITION D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE SELON LA LOI**

---

**L'article 1** de la Loi définit une personne handicapée comme étant : « *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

Les plans d'action annuels produits par les municipalités québécoises, dont la Ville de Candiac, visent donc la population des personnes répondant à cette définition. Ils s'appliquent à toute personne, femme ou homme, quel que soit son âge, ayant une déficience qui entraîne une incapacité à accomplir ses activités courantes tels que se nourrir, se déplacer, se loger, communiquer.

En ce qui a trait à l'incapacité, celle-ci doit être « significative », c'est-à-dire avoir un certain degré de sévérité, par exemple modérée à grave et « persistante », c'est-à-dire qu'on ne peut prédire sa disparition dans le temps. Il existe plusieurs types d'incapacités, dont les incapacités motrices, intellectuelles, de la parole ou du langage, visuelles, auditives, ou associées à d'autres sens. Elles peuvent être reliées à des fonctions organiques ou à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale.

Enfin, notons que la définition de « personne handicapée » permet d'inclure les personnes ayant des incapacités épisodiques ou cycliques.

## **DESCRIPTION DE LA VILLE ET DE SA POPULATION**

---

La ville de Candiac fut créée par une loi spéciale de l'Assemblée législative du Québec le 31 janvier 1957. Le gouvernement du Québec acquiesçait ainsi à la requête d'un groupe d'investisseurs canadiens et européens qui avait acquis plusieurs parcelles de terrains totalisant environ 2 500 acres, situées à Saint-Constant, Delson, Saint-Philippe et La Prairie et bornées par le fleuve Saint-Laurent.

Aujourd'hui, Candiac enregistre une population croissante de 21 990 habitants, selon Statistiques Canada (données de 2019). Le revenu moyen des ménages et le niveau de scolarité sont nettement plus élevés que la moyenne des villes de la MRC de Roussillon. La ville compte une proportion importante de jeunes familles. Candiac offre un milieu de vie où la sécurité, la quiétude et le respect de l'environnement s'unissent pour le bien-être des citoyens et celui de leur famille.

La Ville offre une multitude de services pour tous ses citoyens. Que ce soit en matière d'éducation, de santé ou de loisir, elle fait tout en son pouvoir pour servir de façon efficace ses résidents.

Notamment, la ville de Candiac compte 15 parcs municipaux, plus de 33 kilomètres de pistes cyclables, plusieurs kilomètres de sentiers piétonniers, une piscine et 5 jeux d'eau publics, 3 terrains de balle, 12 terrains de soccer, 9 terrains de tennis et 2 centres communautaires. Enfin, la Ville compte près de 60 organismes sur son territoire, dont certains ont une mission envers les personnes handicapées.

La Ville de Candiac emploie 43 cadres (incluant les temporaires), 67 employés cols blancs (incluant les surnuméraires), 61 employés cols bleus (incluant les surnuméraires), 41 pompiers (incluant lieutenants, pompiers à temps partiel et pompiers réservistes), 12 brigadiers scolaires (incluant les remplaçants), une vingtaine de professeurs à temps partiel ainsi qu'environ 110 étudiants et une trentaine d'auxiliaires.

## **DESCRIPTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS RELEVANT DES ATTRIBUTIONS DE LA VILLE DE CANDIAC**

---

L'administration de la Ville de Candiac compte une direction générale, une cour municipale et huit services qui offrent pour la plupart des services de proximité aux citoyens.

- **Direction générale** : veille à assurer une gestion efficace de la Ville et une planification stratégique de son développement. Elle vise à l'évolution d'une organisation municipale toujours plus performante, innovatrice et ouverte aux changements, tout en assurant au conseil municipal un soutien constant dans la conduite des nombreux dossiers. Pour y parvenir, elle mise sur le développement des compétences des ressources humaines ainsi qu'une bonne santé financière.
- **Service des communications et relations avec le citoyen** : s'assure que les citoyens reçoivent toutes les informations en provenance du conseil municipal et des différents services municipaux. Le Service assure, entre autres, la gestion du site Web, les relations de presse et les relations avec le citoyen, la réalisation des publications de la Ville et de l'infolettre ainsi que l'affichage sur le panneau électronique et sur les huit panneaux d'information. Il est également responsable du développement de l'image de marque de Candiac et de la signalisation sur le territoire de la municipalité.
- **Service des finances** : est responsable de l'ensemble des activités reliées aux finances et au budget de la municipalité ainsi que de gérer de façon rigoureuse les deniers publics.

Le Service exerce un rôle-conseil auprès du conseil municipal, de la Direction générale et de tous les services municipaux en matière budgétaire et pour une gestion optimale des ressources financières et des actifs technologiques.

- **Service des loisirs** : offre une vie récréative qui comble tous les goûts. Pour ce faire, celui-ci offre une mine d'activités aux citoyens petits et grands. Il propose chaque année une programmation variée d'événements, de spectacles et d'activités sportives et culturelles. Ce service gère également la bibliothèque, les camps de jour, le développement des parcs ainsi que les relations avec les organismes et les bénévoles.
- **Service du développement** : est responsable de l'aménagement des milieux de vie afin de répondre adéquatement aux besoins croissants des citoyens. Les préoccupations du Service sont très larges : elles concernent tout autant les bâtiments que les espaces naturels, le

développement durable, les activités économiques et les activités sociales.

La Division du développement urbain produit les règlements d'urbanisme, s'occupe des zonages des lotissements, des constructions et des projets domiciliaires ainsi que tout ce qui est lié au développement durable.

Cette division assure également l'application et le respect de la réglementation en procédant aux inspections, en intervenant lors de plaintes de citoyens ainsi qu'en émettant des permis et des certificats.

La Division du génie est responsable des activités reliées au domaine des infrastructures et de l'environnement. Elle assure notamment la conception et la construction des nouvelles infrastructures municipales ainsi que les études préliminaires, l'analyse de rentabilité de projet et la remise à neuf des réseaux municipaux existants, de façon à toujours assurer une meilleure qualité de vie à la population.

Le champ d'activité de la Division du génie couvre notamment le prolongement des réseaux municipaux dans les projets de développement, la réfection et la réhabilitation des infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'éclairage de rues et d'emprises publiques, la construction et la rénovation des installations municipales telles que les bâtiments municipaux, les parcs, les places publiques et les espaces verts. De plus, de par son expertise, la Division du génie assure une fonction de conseil au niveau technique pour les différents services internes de la Ville.

- **Service des ressources humaines** : veille au maintien d'un milieu de travail stimulant et agréable permettant aux employés de se développer dans le respect et l'équité. Il travaille en collaboration avec les autres services et a comme responsabilité de développer et de mettre en place des structures organisationnelles efficaces.
- **Service de sécurité incendie Candiac/Delson** : a comme mission générale de protéger les citoyens contre les incendies et de se doter de moyens pour les prévenir. Afin d'assurer la sécurité des citoyens et de contribuer à la qualité de vie de chacun, les fonctions des pompiers sont de sauver des vies, protéger les biens et circonscrire l'incendie. De plus, leurs services sont mis à contribution lors de différentes situations d'urgence comme des accidents, des déversements et la présence de matières dangereuses. Le Service possède une division Prévention, dont le mandat est d'éduquer le public.
- **Services juridiques** : gèrent la totalité des affaires juridiques de la Ville en accord avec la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois applicables en la matière. En plus de rédiger et réviser les règlements de la Ville, les Services juridiques jouent un rôle essentiel dans la

préparation des séances du conseil municipal et rédigent les procès-verbaux, les ordres du jour et les avis publics. Les Services juridiques sont également impliqués dans la rédaction et la révision de tous les contrats autorisés par le conseil municipal.

Les Services juridiques voient également à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, s'assurent de la conservation des archives de la Ville et à la gestion des réclamations faites à la Ville.

La cour municipale commune de Candiac, qui relève de ce service, a juridiction sur les territoires de Candiac et de Sainte-Catherine et c'est à la cour municipale commune de Candiac qu'il est possible de payer un constat d'infraction. Les séances de la cour s'y tiennent également.

- **Service des travaux publics** : touche à de nombreux domaines tels que l'horticulture, les collectes, les matières résiduelles ainsi que l'entretien des routes, des parcs, des espaces verts, des bâtiments municipaux et des réseaux d'égout et d'aqueduc. Les Travaux publics assurent donc des services essentiels à la population.

Les Travaux publics ont pour objectif d'offrir aux citoyens un service de qualité supérieure en s'appuyant sur un personnel professionnel et expérimenté. Le Service compte 35 employés réguliers et, lors de périodes de pointe, il peut compter sur près de 61 employés surnuméraires et étudiants.

Ce service répond et traite plus de 3 000 requêtes par année, réparties dans les diverses sphères d'activités.

- **Régie intermunicipale de police Roussillon** : la sécurité policière à Candiac est assurée par la Régie intermunicipale de police Roussillon qui couvre également les territoires de Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine.

Aux fins du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2020, les secteurs d'activités relevant des attributions qu'entend privilégier la Ville de Candiac pour orienter ses actions sont :

- Communication;
- Accessibilité des lieux publics et aménagement du milieu de vie;
- Accessibilité des modes de transport;
- Ressources humaines;
- Loisirs, culture et vie communautaire;
- Sécurité et mesures d'urgence.



**Les bâtiments publics appartenant à la Ville sont les suivants**

---

| BÂTIMENTS                          | ADRESSES                        |
|------------------------------------|---------------------------------|
| Hôtel de ville                     | 100, boulevard Montcalm Nord    |
| Complexe sportif de Candiatic      | 10, rue Radisson                |
| Caserne d'incendie                 | 90, boulevard Montcalm Nord     |
| Centre Claude-Hébert               | 59, chemin Haendel              |
| Centre de bénévolat de la Rive-Sud | 8, chemin Saint-François-Xavier |
| Centre Frank-Vocino                | 4, boulevard Montcalm Sud       |
| Complexe Roméo-V.-Patenaude        | 135, chemin Haendel             |
| Maison des jeunes L'Antidote       | 125, chemin Haendel             |
| Maison Hélène-Sentenne             | 112, boulevard Marie-Victorin   |
| Garage municipal                   | 80, boulevard Montcalm Nord     |
| Usine de filtration                | 62, boulevard Marie-Victorin    |

**Les parcs publics appartenant à la Ville sont les suivants**

---

| PARCS                      | ADRESSES                         |
|----------------------------|----------------------------------|
| Parc André-J.-Côté         | 100, boulevard Marie-Victorin    |
| Parc Champlain             | 175, boulevard Champlain         |
| Parc de Cherbourg          | 500, rue de Cherbourg            |
| Parc de Deauville          | 90, avenue de Deauville          |
| Parc Fernand-Seguin        | 201, boulevard Jean-Leman        |
| Parc Haendel               | 33, rue de Fribourg              |
| Parc Jason                 | 75, place Jason                  |
| Parc de Jasper             | 3, chemin Saint-François-Xavier  |
| Parc Mermoz                | 200, avenue Mermoz               |
| Parc Montcalm              | 55, boulevard Montcalm Sud       |
| Parc de Picardie           | 20, avenue de Picardie           |
| Parc Roméo-V.-Patenaude    | 121, chemin Haendel              |
| Parc Saint-François-Xavier | 50, chemin Saint-François-Xavier |
| Parc de Sardaigne          | 75, rue de Syracuse              |
| Parc canin                 | 130, place de Chambord           |

## **LE COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D’ACTION ANNUEL À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

En 2010, le conseil municipal de la Ville de Candiak a procédé à la création d’un comité consultatif pour l’application de la Loi.

Le comité consultatif a comme objectif de réaliser l’ensemble des étapes relatives au plan d’action et a pour mission de faire de l’intégration des personnes handicapées, une préoccupation organisationnelle. Pour l’année 2020, le comité n’a pas siégé en période de pandémie de la COVID-19. Cependant, les personnes suivantes ont été consultées dans la révision du présent document.

| <b>SERVICE DE LA VILLE OU NOM DE L’ORGANISME</b>                                 | <b>NOMS DES MEMBRES DU COMITÉ</b>                |
|--|--|
| Membre du conseil municipal  | Conseiller municipal<br>Madame Mélanie Roldan    |
| Service des Loisirs  | Directeur adjoint                                |
| Service des travaux publics  | Chef de section, Bâtiments et parcs              |
| Service du développement   | Chef division du développement urbain, urbaniste |
| Service de sécurité incendie Candiak/Delson                                      | Chef de division, Prévention                     |
| Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest                       | Directrice générale<br>Nancy Côté                |
| Office des personnes handicapées du Québec                                       | Représentante<br>Madame Mélissa Guitard          |
| Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSS-MO) | Représentante<br>Madame Maude Bégin-Gaudette     |

## **PLAN D'ACTION : OBSTACLES IDENTIFIÉS ET MESURES ENVISAGÉES EN 2020**

---

Pour l'année 2020, la Ville de Candiak a identifié les secteurs d'activités qu'elle entend privilégier et, pour chacun d'entre eux, les objectifs généraux, les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures d'accessibilité et d'adaptation envisagées, les indicateurs de résultats et les services municipaux et partenaires impliqués dans la mise en œuvre de chacune des mesures dans les délais prescrits par l'échéancier.

La Ville veillera à effectuer un suivi étroit sur l'état d'avancement de chaque mesure avec les personnes responsables de chacun des secteurs interpellés dans la mise en œuvre du *Plan d'action 2020 à l'égard des personnes handicapées*.

## PLAN D'ACTION

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |   | MESURES   | INDICATEURS DE RÉSULTATS   | SERVICE                                | ÉCHÉANCIER |
|---------------------------|---|---|--|--|------------|
| 1                         | L'offre de loisir n'est pas suffisamment accessible aux personnes handicapées.                          | Bonifier l'offre de loisir accessible pour les personnes handicapées.   | Des activités adaptées à la condition des personnes handicapées sont offertes dans la programmation d'activités. | <b>LOISIRS</b>                         | 2020       |
| 2                         | L'offre de loisir n'est pas suffisamment accessible aux enfants présentant une déficience perceptuelle. | Promouvoir les services et supports disponibles via le Service québécois du livre adapté (BAnQ) et le Centre d'accès équitable aux bibliothèques pour répondre aux besoins des enfants présentant une déficience perceptuelle :<br>Le prêt de jeux de société adaptés;<br>Le prêt d'une loupe numérique sur place;<br>Nous avons aussi quelques demandes pour le prêt de documents à domicile pour les personnes à mobilité réduite (notamment durant la période hivernale) (à voir). | Publier l'information dans la portion bibliothèque du Cahier Loisirs.  | <b>LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE</b> | 2020       |
| 3                         | Les personnes handicapées ne sont pas suffisamment  | Former un comité d'usagers pour soutenir le présent comité  | Avoir réalisé au moins une rencontre du comité afin  | <b>LOISIRS</b>                         | 2020       |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |   | MESURES   | INDICATEURS DE RÉSULTATS  | SERVICE                    | ÉCHÉANCIER |
|---------------------------|---|---|---|----------------------------|------------|
|                           | consultées par la Ville sur des projets qui peuvent avoir un impact sur les obstacles rencontrés dans la ville en lien avec la production des plans d'action. | consultatif concernant le plan d'action.  | d'obtenir les points de vue d'une personne qui se déplace en fauteuil roulant et d'une personne ayant une déficience visuelle.  |                            |            |
| <b>4</b>                  | Les personnes handicapées ne savent pas si les activités de loisirs offertes sont accessibles.  | Identifier les activités culturelles et de loisir accessibles aux personnes handicapées et à leur famille en indiquant l'accessibilité aux activités à l'aide d'une identité visuelle dans le répertoire des activités diffusé aux citoyens de Candiac. | Une identité visuelle est créée pour les activités étant accessibles aux personnes handicapées.   | <b>LOISIRS</b>             | 2020       |
| <b>5</b>                  | Les employés municipaux ne sont pas suffisamment conscientisés à la réalité des personnes handicapées.  | Offrir aux employés des activités de formation ou de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées.<br><br>Réaliser une activité de sensibilisation auprès des employés.   | Participation à une formation ou un événement en lien avec la sensibilisation de la réalité des personnes handicapées.<br><br>Réaliser une activité de sensibilisation. | <b>RESSOURCES HUMAINES</b> | 2020       |
| <b>6</b>                  | Le Service des finances n'est pas au fait de l'approvisionnement accessible aux personnes   | Suivre l'atelier offert par l'OPHQ portant sur l'approvisionnement accessible aux personnes   | Qu'au moins un employé suive une formation.   | <b>FINANCES</b>            | 2020       |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |  | MESURES  | INDICATEURS DE RÉSULTATS   | SERVICE                     | ÉCHÉANCIER |
|---------------------------|--|--|--|-----------------------------|------------|
|                           | handicapées.   | handicapées.   |  |                             |            |
| <b>7</b>                  | Les postes de la Ville ne sont pas tous codés selon la classification nationale des professions. | Réaliser la première phase de la mise en place du Programme d'accès à l'égalité en emploi.   | Réalisation de l'analyse des effectifs de la Ville en procédant à l'inventaire des employés (auto-identification). | <b>RESSOURCES HUMAINES</b>  | 2020       |
| <b>8</b>                  | Les services se questionnent sur la pertinence du formulaire « Sécurité et besoin ».             | Évaluer la pertinence et l'obligation de tenir un registre des personnes handicapées sur notre territoire.   | Décider de la validité du formulaire. Si on l'utilise : revoir le formulaire et en faire la promotion.             | <b>INCENDIES JURIDIQUES</b> | 2020       |
| <b>9</b>                  | La section « accessibilité universelle » du site Web n'est plus à jour.                          | Mettre à jour la page « Accessibilité universelle » du site Web, en collaboration avec les différents services municipaux, afin d'y inclure les mesures d'accessibilité universelle réalisées et projetées de la Ville (activités accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.). |  | <b>COMMUNICATIONS</b>       | 2020       |
| <b>10</b>                 | L'infolettre n'est pas entièrement accessible en matière de communications universelles.         | Évaluer l'accessibilité de notre infolettre en fonction des différents standards. Ajuster la publication en conséquence.   |  | <b>COMMUNICATIONS</b>       | 2020       |

## BILAN DES RÉALISATIONS

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |   | MESURES   | INDICATEURS DE RÉSULTATS   | SERVICE               | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020) |
|---------------------------|---|---|--|-----------------------|---|
| <b>1</b>                  | Les documents publiés dans la section « Publication » du site Web de la Ville de Candiac ne sont pas entièrement accessibles. | Intégrer au site Web des fichiers .PDF qui ne sont pas aplatis et accessibles.  |  | <b>COMMUNICATIONS</b> | Réalisé, en continu                       |
| <b>2</b>                  | Les documents produits à l'intention des nouveaux arrivants ne sont pas tous accessibles.                                     | Produire un document accessible de promotion des différents services de la Ville (écriture simplifiée de différentes façons) qui sera inséré dans les pochettes à l'intention des nouveaux résidents. | Le document à l'intention des nouveaux résidents est produit en format accessible.   | <b>COMMUNICATIONS</b> | Réalisé, en continu                       |
| <b>3</b>                  | Les documents produits par la Ville à l'intention du public ne sont pas tous accessibles.                                     | Appliquer diverses recommandations du <i>Guide Accessibilité universelle des outils de communication</i> accessibles et inclusives produit par AlterGo.   | Plusieurs recommandations du <i>Guide Accessibilité universelle des outils de communication</i> ont été appliquées pour tous les documents produits par le Service des communications. | <b>COMMUNICATIONS</b> | Réalisé, en continu                       |
| <b>4</b>                  | Les citoyens et le personnel de la Ville de Candiac doivent être sensibilisés à la réalité,                                   | Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées via Facebook et   | Publier sur les réseaux sociaux.   | <b>COMMUNICATIONS</b> | Réalisé, en continu                       |



| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |   | MESURES  | INDICATEURS DE RÉSULTATS   | SERVICE   | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020)   |
|---------------------------|---|--|--|---|---|
|                           | aux réalisations et aux contributions des personnes handicapées à la société.   | l'infolettre.  |  |   |   |
| 5                         | Certains bâtiments municipaux, parcs et espaces verts ne sont pas entièrement accessibles aux personnes handicapées.  | Toute nouvelle construction/rénovation municipale tiendra compte de l'accessibilité.   | Que les nouvelles constructions/rénovations municipales soient accessibles.  | <b>TRAVAUX PUBLICS<br/>DÉVELOPPEMENT<br/>LOISIRS</b>              | Réalisé, en continu<br>Achat d'une plateforme élévatrice pour accéder à la scène du complexe Roméo-V.-Patenaude |
| 6                         | Consulter et collaborer avec les organismes partenaires lors de travaux visant l'aménagement de lieux publics et la construction/rénovation de bâtiments municipaux.                | Utiliser les services d'organismes tels que l'Institut Nazareth et Louis-Braille et des Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort ainsi que l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud-Ouest pour évaluer les projets d'aménagement. | La Ville a obtenu l'évaluation et les recommandations des organismes en lien avec l'accessibilité dans au moins un projet.                   | <b>LOISIRS TRAVAUX<br/>PUBLICS<br/>DÉVELOPPEMENT<br/>INCENDIE</b> | Réalisé<br>Notion intégrée dans la conception des nouveaux bâtiments.   |
| 7                         | Certains commerces et institutions ne respectent pas le Règlement 5000 de zonage en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement, leurs dimensions et l'identification par le | Effectuer le suivi écrit auprès des entreprises et institutions non conformes.   | Le suivi a été effectué auprès des entreprises et institutions n'étant pas conformes et les correctifs seront apportés (panneaux installés). | <b>DÉVELOPPEMENT</b>  | Réalisé, en continu   |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |  | MESURES   | INDICATEURS DE RÉSULTATS   | SERVICE                    | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020) |
|---------------------------|--|---|--|----------------------------|---|
|                           | panneau P-150.   |   |  |                            |   |
| <b>8</b>                  | Certains commerces et institutions ne respectent pas le Règlement 5000 de zonage en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement, leurs dimensions et l'identification par le panneau P-150. | Promotion de l'utilisation de la signalisation conforme à la réglementation municipale des espaces par la production d'un prospectus. | L'ensemble des commerces a été sensibilisé par la diffusion d'information.   | <b>DÉVELOPPEMENT</b>       | Réalisé, en continu                       |
| <b>9</b>                  | La Politique d'acquisition de biens et services de la Ville de Candiac n'inclut pas le critère de l'accessibilité aux personnes handicapées des biens et services qu'elle loue ou achète.          | La politique sera modifiée et il y aura un ajout sans être restrictif.  | Procéder à au moins deux achats qui répondent à des critères d'inclusion.  | <b>FINANCES</b>            | Réalisé, en continu                       |
| <b>10</b>                 | La transition est difficile entre les pistes cyclables et la chaussée.   | Installation d'un chanfrein (transition adoucie).   | Installation entre l'autoroute 15 et le fleuve.  | <b>TRAVAUX PUBLICS</b>     | Réalisé, en continu                       |
| <b>11</b>                 | Les offres d'emploi de la Ville ne font pas mention de la possibilité de poser sa candidature dans le cas de personnes handicapées.  | Informar les personnes qui souhaitent poser leur candidature que la Ville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi.      | Intégration d'un texte présentant le programme d'accès à l'égalité et ses particularités à même le formulaire d'emploi en ligne. | <b>RESSOURCES HUMAINES</b> | Réalisé, en continu                       |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |  | MESURES  | INDICATEURS DE RÉSULTATS  | SERVICE                                     | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020)   |
|---------------------------|--|--|---|---|---|
| 12                        | Un poste de travail inadapté peut représenter un obstacle pour les personnes handicapées.                | Informar les employés que des mesures d'adaptation sont disponibles et adapter le poste de travail d'un employé qui en fait la demande.                        | Adapter un espace de travail.   | <b>RESSOURCES HUMAINES</b>                  | Réalisé, en continu   |
| 13                        | L'offre de loisirs n'est pas suffisamment accessible aux personnes handicapées.                          | Bonifier l'offre de loisirs accessibles pour les personnes handicapées.  | Des activités adaptées à la condition des personnes handicapées sont offertes dans la programmation d'activités.  | <b>LOISIRS</b>                              | Non-réalisé, reporté  |
| 14                        | Les organismes méconnaissent le programme actuel de loisirs accessibles.                                 | Diffuser le programme de loisirs accessibles à nos organismes reconnus.  | Un accompagnement par le Centre de bénévolat Rive-Sud à une personne ayant un handicap est offert.<br><br>Le programme de loisirs accessibles a été diffusé auprès de nos organismes et citoyens. | <b>LOISIRS</b><br><br><b>COMMUNICATIONS</b> | Réalisé, en continu<br><br>En ce qui a trait aux citoyens, réalisé via le Guide du citoyen et Facebook. L'information est également en ligne. |
| 15                        | L'offre de loisirs n'est pas suffisamment accessible aux enfants présentant une déficience perceptuelle. | Promouvoir les services et supports disponibles via le Service québécois du livre adapté (BAnQ) et le Centre d'accès équitable aux bibliothèques pour répondre | Publier l'information dans la portion bibliothèque du Cahier loisirs.   | <b>LOISIRS – DIVISION BIBLIOTHÈQUE</b>      | Réalisé<br>Information publiée relative au carnet du Club de lecture d'été qui est disponible en différents formats (gros caractères,         |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |  | MESURES   | INDICATEURS DE RÉSULTATS   | SERVICE        | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020)   |
|---------------------------|--|---|--|----------------|---|
|                           |  | aux besoins des enfants présentant une déficience perceptuelle.                                     |  |                | texte électronique, version sonore et braille) dans le cahier Loisirs – été 2019 (p.25) (encore pour l'été 2020);<br>Clavier adapté installé sur un poste informatique pour le public;<br>Option d'accessibilité sur le nouveau portail de la bibliothèque (grandeur des polices et choix de police pour personne atteinte de dyslexie);<br>Accueil du groupe du camp de jour Les incroyables cet été (tous les vendredis matins de juillet et août). |
| <b>16</b>                 | Les personnes handicapées ne sont pas suffisamment consultées par la Ville sur des projets qui peuvent avoir un impact sur les obstacles rencontrés dans la ville en lien avec la production des plans d'action. | Former un comité d'usagers pour soutenir le présent comité consultatif concernant le plan d'action. | Avoir réalisé au moins une rencontre du comité afin d'obtenir les points de vue d'une personne qui se déplace en fauteuil roulant et d'une personne ayant une déficience visuelle. | <b>LOISIRS</b> | Non-réalisé, reporté  |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |   | MESURES  | INDICATEURS DE RÉSULTATS  | SERVICE               | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020)   |
|---------------------------|---|--|---|-----------------------|---|
| 17                        | Les personnes handicapées ne savent pas si les activités de loisir offertes sont accessibles.   | Identifier les activités culturelles et de loisir accessibles aux personnes handicapées et à leur famille en indiquant leur accessibilité à l'aide d'une identité visuelle dans le répertoire des activités diffusé aux citoyens de Candiac. | Une identité visuelle est créée pour les activités étant accessibles aux personnes handicapées.                       | LOISIRS               | Non-réalisé, reporté  |
| 18                        | Il y a peu de modules de jeux adaptés dans les parcs.   | Prévoir lors de la planification de parcs l'achat de modules de jeux adaptés.  | Acquisition et installation d'équipement ou modules de jeux.  | DÉVELOPPEMENT LOISIRS | Réalisé<br>Est pris en considération<br>Parc Montcalm   |
| 19                        | Le Guide de référence réalisé en partenariat avec les villes du territoire CSSS Jardins-Roussillon visant à faciliter l'intégration des personnes handicapées au Service des loisirs n'est pas suffisamment connu auprès du public ayant des incapacités. | Diffuser le Guide de référence auprès des organismes reconnus par la Ville afin qu'ils en fassent la diffusion auprès de leurs membres.  | Diffusion du guide de référence auprès du public cible.   | LOISIRS               | Réalisé   |
| 20                        | L'organisme S.Au.S. (Soutien Autism(e) Soutien) a besoin du soutien de la Ville pour réaliser ses activités auprès  | Poursuivre le soutien accordé à l'organisme pour la réalisation d'activités telles que : course/marche, camp   | La Ville soutient l'organisme S.Au.S. dans le cadre de ses activités et de sa Politique d'admissibilité et de soutien | LOISIRS               | Réalisé, en continu<br>La Ville soutient l'organisme S.Au.S dans l'organisation de la marche. |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |  | MESURES   | INDICATEURS DE RÉSULTATS  | SERVICE                        | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020)                     |
|---------------------------|--|---|---|--------------------------------|---|
|                           | des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme.  | de jour, activités.   | pour les organismes.  |                                |   |
| <b>21</b>                 | Il n'y a pas de places réservées pour les spectateurs handicapés au Complexe sportif de Candiac.   | S'assurer de réserver des places pour les spectateurs handicapés lorsqu'ils assistent à des événements sportifs au Complexe sportif de Candiac.   | Des vignettes ont été apposées pour des espaces réservés aux personnes handicapées qui assistent à des événements au Complexe sportif de Candiac. | <b>LOISIRS TRAVAUX PUBLICS</b> | Réalisé, en continu   |
| <b>22</b>                 | Les personnes handicapées ne sont pas assez informées de l'accessibilité aux activités de la Ville via la vignette d'accompagnement touristique et de loisirs (VATL) maintenant connue sous Carte d'accompagnement loisir (CAL). | Faire connaître les endroits qui adhèrent au programme de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées dans les publications de la municipalité en lien avec les loisirs, la culture, les sports et le tourisme. | Insérer l'information sur la CAL dans certaines publications municipales.   | <b>LOISIRS COMMUNICATIONS</b>  | Réalisé<br>Guide du citoyen, le Cahier Loisirs et le site Web |
| <b>23</b>                 | Les employés municipaux ne sont pas suffisamment conscientisés à la réalité des personnes handicapées.   | Offrir aux employés des activités de formation ou de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées.<br><br>Réaliser une activité de  | Participation à une formation ou un événement en lien avec la sensibilisation de la réalité des personnes handicapées.                            | <b>RESSOURCES HUMAINES</b>     | Non-réalisé, reporté  |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |   | MESURES   | INDICATEURS DE RÉSULTATS   | SERVICE                | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020)  |
|---------------------------|---|---|--|------------------------|--|
|                           |   | sensibilisation auprès des employés.  | Réaliser une activité de sensibilisation.  |                        |  |
| <b>24</b>                 | La Ville de Candiatic ne connaît pas les besoins particuliers ou mesures d'adaptation nécessaires pour les personnes handicapées, lors de situations d'urgence, sur son territoire. | Poursuivre la promotion du formulaire « Sécurité et besoin » auprès de la population de Candiatic, en incitant les personnes handicapées à retourner leur formulaire à la Ville s'ils ont des besoins spécifiques à signaler. | La Ville a reçu des inscriptions (formulaires) supplémentaires au cours de l'année.  | <b>COMMUNICATIONS</b>  | Réalisé<br>La promotion se fait surtout par le Service de sécurité incendie qui distribue un dépliant. La promotion se fait également de façon sporadique par les Communications.                                |
| <b>25</b>                 | Certains parcs de la municipalité n'ont pas d'afficheurs de vitesse.  | Installer des afficheurs de vitesse près des parcs.   | La Ville aura installé deux afficheurs dans chacun des parcs suivants :<br>Montcalm<br>Champlain   | <b>TRAVAUX PUBLICS</b> | Réalisé  |
| <b>26</b>                 | Les personnes ayant une déficience visuelle n'ont pas accès à toutes les informations sur le site Web.  | Identifier les standards d'accessibilité auxquels notre site Web répond déjà et ceux auxquels il ne répond pas.   | Corriger les pages du site Web pour passer les tests automatisés WCAG AAA;<br><br>Évaluer le contenu du site Web via l'outil d'accessibilité WAVE et corriger les failles pouvant briser de vieux navigateurs; | <b>COMMUNICATIONS</b>  | Réalisé en 2018, mise à jour en 2019<br>Toutes les pages ont été corrigées pour passer les tests automatisés WCAG AAA, qui est l'équivalent (et même un peu plus) du SGQRI008-01. Ces changements sont en ligne. |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |  | MESURES  | INDICATEURS DE RÉSULTATS  | SERVICE               | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020)   |
|---------------------------|--|--|---|-----------------------|---|
|                           |  |  | Évaluer la lecture du contenu du site Web, par exemple, via tablettes et téléphones intelligents.               |                       | A été corrigé ce qui pouvait briser des navigateurs plus « vieux », comme ceux utilisés pour l'accessibilité (par exemple les outils WAVE).<br>Aussi corrigé des aspects d'accessibilité « générale » et de SEO (Certificat SSL par défaut, nom de domaine canonique, etc.) |
| 27                        | Les personnes handicapées ne savent pas ce qui est accessible dans la ville. | Recenser sur le site Web de la Ville, dans une même section, les mesures d'accessibilité universelle réalisées par les divers services municipaux (activités accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.). Cette page servira dès lors de références pour les internautes et pourrait être partagée dans les réseaux sociaux. | Réaliser une section du site Web présentant les réalisations de la Ville en termes d'accessibilité universelle. | <b>COMMUNICATIONS</b> | Réalisé   |
| 28                        | Le Service des finances n'est pas au fait de l'approvisionnement             | Suivre l'atelier offert par OPHQ portant sur l'approvisionnement   | Qu'au moins un employé suive une formation.   | <b>FINANCES</b>       | Non-réalisé, reporté  |



| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |  | MESURES  | INDICATEURS DE RÉSULTATS  | SERVICE                    | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020)   |
|---------------------------|--|--|---|----------------------------|---|
|                           | accessible aux personnes handicapées.  | accessible aux personnes handicapées.  |   |                            |   |
| <b>29</b>                 | L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a besoin d'une contribution financière récurrente de la Ville pour assurer le transport adapté aux personnes handicapées. | Maintenir la contribution financière annuelle à l'organisme ARTM qui assure le transport adapté aux personnes handicapées.         | La contribution financière annuelle a été distribuée à l'organisme ARTM.  | <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>  | Réalisé, en continu   |
| <b>30</b>                 | La Ville de Candiack embauche peu de personnes vivant un handicap.   | Favoriser l'embauche ou la réembauche de personnes handicapées.  | Embauche d'un employé dans le cadre du Programme d'intégration au travail – Emploi Québec.  | <b>RESSOURCES HUMAINES</b> | Réalisé, en continu   |
| <b>31</b>                 | Identifier les personnes ayant un handicap dès la réception des mises en candidature.  | Permettre l'identification des personnes handicapées lors de la soumission de leur candidature pour un poste à combler à la Ville. | Lorsqu'une personne souhaite poser sa candidature pour un poste, la Ville demande de compléter un formulaire d'auto-identification qui permet à la Ville d'indiquer si le candidat est une femme, un membre d'une minorité visible, un membre d'un groupe ethnique, un Autochtone ou une personne handicapée. | <b>RESSOURCES HUMAINES</b> | Réalisé, en continu<br>Le formulaire d'accès à l'égalité est présentement rempli suite à l'embauche. Une réflexion doit avoir lieu pour améliorer la collecte de données. |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |  | MESURES   | INDICATEURS DE RÉSULTATS   | SERVICE                                    | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020)   |
|---------------------------|--|---|--|--|---|
| 32                        | Les postes de la Ville ne sont pas tous codés selon la classification nationale des professions. | Réaliser la première phase de la mise en place du Programme d'accès à l'égalité en emploi.  | Réalisation de l'analyse des effectifs de la Ville en procédant à l'inventaire des employés (auto-identification). | <b>RESSOURCES HUMAINES</b>                 | Non-réalisé, reporté  |
| 33                        | Les services se questionnent sur la pertinence du formulaire « Sécurité et besoin ».             | Évaluer la pertinence et l'obligation de tenir un registre des personnes handicapées sur notre territoire.  | Décider de la validité du formulaire. Si on l'utilise, revoir le formulaire et en faire la promotion.              | <b>INCENDIES COMMUNICATIONS JURIDIQUES</b> | Non-réalisé, reporté  |
| 34                        | La roulotte éducation n'est pas accessible pour la clientèle vivant un handicap.                 | Respecter les recommandations du Conseil montérégien de réadaptation (CMR) concernant l'accessibilité.  | Roulotte éducation du public adaptée.  | <b>INCENDIES</b>                           | Réalisé   |
| 35                        | Bonifier l'accessibilité Web.  | <ol style="list-style-type: none"> <li>Selon le SGQRI 008-01 du Secrétariat du Conseil du trésor, identifier les standards d'accessibilité auxquels notre site Internet répond déjà et ceux auxquels il ne répond pas.</li> <li>Créer une page « Accessibilité » sur le site Web qui fera le recensement</li> </ol> |  | <b>COMMUNICATIONS</b>                      | Réalisé<br>Toutes les pages ont été corrigées pour passer les tests automatisés WCAG AAA, qui est l'équivalent (et même un peu plus) du SGQRI008-01. Ces changements sont en ligne. La lecture de contenu a été évaluée. A été corrigé ce |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |  | MESURES   | INDICATEURS DE RÉSULTATS | SERVICE                      | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020)  |
|---------------------------|--|---|--------------------------|------------------------------|--|
|                           |  | <p>des mesures d'accessibilité de notre site Internet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corriger les pages du site Web pour passer les tests automatisés WCAG AAA, soit une équivalence du SGQRI008-01;</li> <li>• Évaluer le contenu du site Web via l'outil d'accessibilité WAVE et corriger les failles pouvant briser de vieux navigateurs;</li> <li>• Évaluer la lecture du contenu du site Web, par exemple, via tablettes et téléphones intelligents.</li> </ul> |                          |                              | <p>qui pouvait briser des navigateurs plus « vieux », comme ceux utilisés pour l'accessibilité (par exemple les outils WAVE). Ont aussi été corrigés des aspects d'accessibilité « générale » et de SEO (Certificat SSL par défaut, nom de domaine canonique, etc.).</p> |
| 36                        | <p>Mettre en valeur les diverses mesures d'accessibilité universelle entreprises par la Ville.</p> | <p>En collaboration avec les différents services municipaux, recenser sur le site Web de la Ville, dans une même section, les mesures d'accessibilité universelle réalisées par les divers services municipaux (activités</p>   |                          | <p><b>COMMUNICATIONS</b></p> | <p>Réalisé</p>   |

| OBSTACLES À L'INTÉGRATION |  | MESURES  | INDICATEURS DE RÉSULTATS | SERVICE               | ÉTAT DE RÉALISATION 2019 (AU 31 JAN 2020)                       |
|---------------------------|--|--|--------------------------|-----------------------|---|
|                           |  | accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.). Cette page servira dès lors de références pour les internautes et pourrait être partagée dans les réseaux sociaux.  |                          |                       |   |
| 37                        | La section « accessibilité universelle » du site Web n'est plus à jour.                  | Mettre à jour la page « Accessibilité universelle » du site Web, en collaboration avec les différents services municipaux, afin d'y inclure les mesures d'accessibilité universelle réalisées et projetées de la Ville (activités accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.). |                          | <b>COMMUNICATIONS</b> | Non-réalisé, reporté<br>Lorsque les informations seront reçues. |
| 38                        | L'infolettre n'est pas entièrement accessible en matière de communications universelles. | Évaluer l'accessibilité de notre infolettre en fonction des différents standards. Ajuster la publication en conséquence.   |                          | <b>COMMUNICATIONS</b> | Non-réalisé, reporté  |

## EN RÉSUMÉ

---

Le *Plan d'action 2020 à l'égard des personnes handicapées* sera rendu public via le site Web de la Ville de Candiac au : ***candiac.ca***

Pour de plus amples renseignements, les personnes peuvent communiquer par la poste à :

**« Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées »**

Ville de Candiac  
100, boulevard Montcalm Nord  
Candiac (Québec) J5R 3L8

par courriel à : [info@ville.candiac.qc.ca](mailto:info@ville.candiac.qc.ca) ou par téléphone au : 450 444-6000

| LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES |   |
|-------------------------------|---|
| <b>APHRSO</b>                 | Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest  |
| <b>ARTM</b>                   | Autorité régionale de transport métropolitain   |
| <b>CAL</b>                    | Carte d'accompagnement loisirs<br>(anciennement <b>VATL</b> - Vignette d'accompagnement touristique et de loisir) |
| <b>CMR</b>                    | Conseil montréalais de réadaptation   |
| <b>OPHQ</b>                   | Office des personnes handicapées du Québec  |
| <b>S.Au.S.</b>                | Soutien Autism(e) Soutien   |
| <b>SRSOR</b>                  | Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort   |
| <b>TARSO</b>                  | Transport adapté Rive-Sud Ouest inc.  |